PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 28 JANVIER 2025
A 18 H 00

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 20 décembre 2024

1- Délégation de fonctions aux conseillers municipaux
2- Nomination de délégués aux divers organismes et commissions
3- DETR/DSIL : Restauration des appartements du Château communal
4- Fonds vert : Rénovation énergétique du centre aéré
5- Tarif trituration des olives
6- Adhésion Alcome collecte mégots
7- Prêt salle multi activités
8- Star party
9- Création d'un emploi permanent et actualisation du tableau des effectifs

Rapport annuel de la bibliothèque

Questions diverses

Informations

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2025
Date d'affichage : 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de TOURTOUR, dûment convoqué, en date du 23 janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie - salle du conseil municipal - en présence de **Monsieur le Maire,** Fabien BRIEUGNE, qui préside la séance du conseil municipal.

Secrétaire de séance : Brigitte BREMOND-PEREZ
Étaient présents : Christian GAGLIANO, Brigitte BREMOND-PEREZ, Patrick GIRAUD, Sébastien ZIEGLER-WERMESCHER, Cassandra CAMPLONG, Bernard ROUX, Samuel REYTER, Stephane VARREL, Hubert GRANIER, Jean-Claude PYOT
Procurations : Sandra PETIT à Bernard ROUX, Daniel GEORGES à Fabien BRIEUGNE
Étaient absents excusés : Sandra PEREZ, Perrine GOMME, Daniel GEORGES

Le quorum requis étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance du 20 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

1-DELEGATION DE FONCTIONS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Afin que chaque conseiller municipal puisse participer à la vie communale, **Monsieur le Maire** propose une délégation de fonctions dans les domaines suivants :

Brigitte BREMOND-PEREZ : Ressources humaines, affaires scolaires et périscolaires, actions et aides sociales, urbanisme

Cassandra CAMPLONG : Environnement, communication, sécurité et sport

Christian GAGLIANO : Vie interne du village, entretien et embellissement du village, finances et affaires générales

Perrine GOMMÉ : Environnement

Sandra PETIT : Culture et communication

Bernard ROUX : Culture, communication et informatique

Patrick GIRAUD : Sécurité, études, travaux, projets, maintenance générale des installations et réseaux

Sébastien ZIEGLER WERMESCHER : Vie interne du village, animation, environnement et artisanat

Samuel REYTER : Activités sportives et de loisir, vie associative, animations et vie interne du village

Stéphane VARREL : Animations et vie interne du village, relation avec les commerçants et culture

Daniel GEORGES : Communication, études, travaux, projets et forêt

Hubert GRANIER : Salle multi activités, Etudes, travaux, projets et urbanisme

Jean Claude PYOT : Affaires juridiques et judiciaires et affaires de l'eau

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

VALIDE les propositions de délégations ci-dessus

2- NOMINATION DE DÉLÉGUÉS AUX DIVERS ORGANISMES ET COMMISSIONS

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner des délégués au sein de divers organismes et commissions communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré**, à l'unanimité,**

NOMME les délégués au sein des divers organismes et commissions communales :

- **SIVU** (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Villecroze Tourtour)

3 membres : Fabien BRIEUGNE, Christian GAGLIANO et Patrick GIRAUD

- **SYMIELECVAR** (Syndicat Mixte d'Electricité du Var)

Titulaire : Daniel GEORGES
Suppléant : Fabien BRIEUGNE

- **Association des communes forestières du Var**

Titulaire : Daniel GEORGES
Suppléant : Sébastien ZIEGLER-WERMESCHER

- **Syndicat Mixte de l'Argens**

Titulaire : Jean-Claude PYOT
Suppléant : Sébastien ZIEGLER-WERMESCHER

- **SPL ID83** (Société Publique Locale Ingénierie Départementale 83)

Titulaire : Fabien BRIEUGNE
Suppléant : Daniel GEORGES

- **Syndicat mixte Parc Naturel Régional du Verdon**

Titulaire : Bernard ROUX
Suppléants : Hubert GRANIER et Sébastien ZIEGLER-WERMESCHER

- **CCAS**

Le Maire Fabien BRIEUGNE : Président
Conseillers municipaux : Brigitte BREMOND-PEREZ, Cassandra CAMPLONG et Stéphane VARREL

- **Régie de l'eau et assainissement**

Conseillers municipaux : Jean-Claude PYOT, Patrick GIRAUD et Sébastien ZIEGLER-WERMESCHER

- **Commissions d'appel d'offre et ouverture des plis**

Le Maire Fabien BRIEUGNE
Titulaires : Christian GAGLIANO et Patrick GIRAUD

- **Commission des finances**

Le Maire Fabien BRIEUGNE et Christian GAGLIANO

- **Commission d'urbanisme**

Le Maire Fabien BRIEUGNE, Brigitte BREMOND PEREZ et Hubert GRANIER

- **Centre de loisirs Les Diablotins**

Brigitte BREMOND-PEREZ et Stéphane VARREL

- **Correspondant défense**

Le Maire Fabien BRIEUGNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

VALIDE les propositions de délégations ci-dessus

3 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET/OU DE LA DSIL RESTAURATION DES APPARTEMENTS DU CHATEAU COMMUNAL

Dans le cadre de la DETR et DSIL 2025 **Monsieur le Maire** propose de demander une subvention pour la réhabilitation des logements du Château Communal.
Cette opération s'inscrit dans les catégories d'opérations prioritaires éligibles à la DETR et/ou DSIL suivante :

- Les opérations d'aménagement et de réhabilitation de logements et d'hébergements à vocation sociale ou d'insertion, dans la limite de cinq logements par opération et de cinq places pour les centres d'hébergement.

Il propose au conseil municipal de faire une demande de subvention selon le plan de financement ci-dessous

Subvention au titre de la DETR et/ou DSIL			
Dépenses (en euros) H.T		**Recettes (en euros)**	
Projet DETR Réhabilitation des logements du château communal	**300 000 €**	Subvention sollicitée au titre de la DETR (40 %)	**120 000 €**
		Autofinancement (60 %)	**180 000 €**
Total projet	**300 000 €**	**Total**	**300 000 €**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et voté, **à l'unanimité,**

VALIDE le plan de financement ci-dessus
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la DSIL pour les projets indiqués et de rechercher les subventions les plus larges possibles.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent

4- DEMANDE AU FOND VERT – Rénovation énergétique du centre aéré

Le Maire expose,

Considérant l'opportunité de bénéficier d'une subvention dans le cadre du fond vert pour la rénovation énergétique du centre aéré
Considérant le cout total prévisionnel de ce projet qui est estimé à 125.000 € HT (cent vingt cinq mille euros)
Considérant le plan de financement ci-dessous

Subvention au titre du Fond Vert			
Dépenses (en euros) H.T		**Recettes (en euros)**	
Rénovation énergétique du centre aéré	**125 000 €**	Subvention au titre du Fond Vert (80%)	**100 000 €**
		Autofinancement (20%)	**25 000 €**
Total projet	**125 000 €**	**Total**	**125 000 €**

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **VALIDE le plan de financement ci-dessus**
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à solliciter les subventions au titre du fond vert pour les projets indiqués et de rechercher les subventions les plus larges possibles.
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer tout document s'y afférent

5- TARIF TRITURATION DES OLIVES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les tarifs communaux pour la trituration des olives doivent faire l'objet d'une revalorisation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver un tarif unique qui sera applicable à la saison 2024-2025 :

	Tarif 2024/2025
Tarif Trituration des olives	0,60 €/kg

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à solliciter les subventions au titre du fond vert pour les projets indiqués et de rechercher les subventions les plus larges possibles.
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer tout document s'y afférent

6 - ADHESION ALCOME - COLLECTE DES MEGOTS

Monsieur le Maire expose,

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.
La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit :

- 20 % d'ici 2024
- 35 % d'ici 2026
- 40 % d'ici 2027

Les actions prévues par ALCOME sont :

- Sensibiliser : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- Améliorer : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- Soutenir : Soutien financier aux communes au titre du nettoiement des rues
- Assurer : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoiement des voieries publiques sur la base d'un contrat type unique (Cf annexe 1).

En contrepartie, la commune va mettre en place dans le cadre de ce contrat :

- Un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité

Alcome fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoiement, calculé selon le barème indiqué dans l'annexe C du contrat-type et reprécisé ci-dessous.

Typologie de collectivité	Montant (€/habitant/an)
Urbain : communes dont la population est supérieure ou égale à 5000 et inférieure à 50.000 habitants permanents	1.08
Urbain dense : communes dont la population est supérieure ou égale 50.000 habitants permanents	2.08
Rural : communes dont la population est inférieure à 50.000 habitants	0.50
Touristique : communes urbaines ou rurales présentant au moins un des trois critères suivants : - Plus d'1.5 lits touristique par habitant - Un taux de résidences secondaires supérieur à 50% - Au moins 10 commerces pour 1000 habitants	1.58

Ce barème est à multiplier tous les ans par la population municipale selon les données de l'INSEE et s'applique pour la première année prorata temporis à partir de la date de contractualisation.
Par conséquent, le montant du soutien n'est pas fixe et peut varier chaque année en fonction de l'évolution de la population et l'évolution de la typologie de la collectivité et de la durée du contrat au cours de l'année.

Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée.

La commune de Tourtour est compétente en matière de nettoiement des voieries.
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;
Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;
Vu le projet de contrat-type à passer avec l'éco-organisme ALCOME, annexé à la présente délibération ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la signature du contrat type entre la commune de Tourtour et ALCOME pour la durée de l'agrément
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

7- PRET SALLE MULTI ACTIVITES

Monsieur le Maire expose,

Vu la délibération n°9 du conseil municipal du 3 juin 2020,
Vu le rapport rendu par l'expert judiciaire nommé par le Tribunal Administratif qui nous autorise à poursuivre

la réalisation des travaux de la salle multi activités,

Il convient de souscrire un emprunt permettant l'achèvement des travaux, la correction des malfaçons, la réalisation des abords extérieurs, de l'accès handicapé, de l'accès pompiers et d'une manière générale toutes choses non prévues au dossier du constructeur.

Les financements n'ayant pas été prévus à l'origine du projet,

Il est proposé au conseil municipal

- **D'AUTORISER Monsieur le maire** à faire les démarches nécessaires auprès d'établissements bancaires pour la contraction d'un prêt de 150 000€
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire** à signer tous les documents afférents à ce dossier
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire** à effectuer toutes les déclarations nécessaires

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

8- STAR PARTY

Une « Star Party » est un rassemblement occasionnel ou récurrent d'astronomes amateurs, qui se réunissent pour observer le ciel et partager leur passion.
Le rassemblement se déroule généralement sur trois ou quatre jours et trois nuits, dans un lieu préservé de la pollution lumineuse.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un Festival Nuits Astronomiques du Verdon (NAV) du 29 mai au 1er juin 2025 sur le terrain communal du stade de Tourtour.

Après avoir entendu l'exposé sur la création d'un Festival NAV,

Il est proposé au conseil municipal

- **D'AUTORISER** l'association Astroverdon, organisatrice, à disposer gracieusement du terrain communal du stade du 29 mai au 1er juin 2025, avec une mise à disposition pour la préparation de cet événement 15 jours en amont,
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations nécessaires

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

9 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le quorum requis étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent dans la filière culturelle et dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine à temps non complet 28h annualisé à compter du 10 mars 2025.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- **D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Maire**
- **DE MODIFIER ainsi le tableau des effectifs**

COLLECTIVITE DE TOURTOUR TABLEAU DES EFFECTIFS AU 28/01/2025							
Grade	**catégorie**	**emplois permanents à temps complet**	**emplois permanents à temps non complet**	**statuts**	**Ancien effectif**	**Nouvel effectif**	**Total**
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Adjoint administratif territorial	C	1		Contractuel		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1		Titulaire	1		1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C		2	Titulaire	2		2
FILIERE TECHNIQUE							
Adjoint technique territorial	C			Titulaire	1		1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	3		Titulaire	3		3
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1		Titulaire	1	0	0
Agent de maîtrise principal	C	2		Titulaire	2		2
ECOLE							
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1		Titulaire	1		1
Adjoint technique territorial principal de 1ere classe	C	1		Titulaire	1		1
FILIERE CULTURELLE							
Adjoint territorial du patrimoine	C		1		0	1	1

Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C		1	Titulaire	1	0	0
FILIERE ANIMATION							
Adjoint territorial d'animation	C	1		Titulaire	1		1
Total général					**14**		**14**

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

A la demande de **Monsieur le Maire, Bernard ROUX** présente le rapport annuel de la bibliothèque.

Pas de question étant soulevée, le conseil municipal est clos à 19h15

La secrétaire de séance : **Le Maire,**

Brigitte BREMOND-PEREZ **Fabien BRIEUGNE**